

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

54 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°56

55 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°57

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN (à partir de la délibération n°57)
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Sabrina BARBERO
Alain REGAUDIAT	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Simon OUVRIER BUFFET a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Foncier – Gilly sur Isère – Projet d'aménagement d'ensemble incluant une maison de santé pluridisciplinaire – Validation du projet et des modalités de mise en œuvre par la SCI L'Albertvilloise

Rapporteur : Christian RAUCAZ

Par délibération en date du 9 novembre 2023, le Conseil Communautaire donnait son accord de principe pour la cession des terrains cadastrés section A 680p d'environ 2 400 m² et A 697 d'une superficie de 1 030 m² à la SCI L'Albertvilloise, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Ces terrains sont inclus dans le périmètre de restructuration du centre village de Gilly sur Isère, périmètre sur lequel la Commune a engagé une étude de réaménagement des espaces publics, notamment.

L'Albertvilloise, Société Civile Immobilière regroupant la Société d'Aménagement de la Savoie et la SEM4V, a adressé un courrier à la Communauté d'Agglomération, confirmant son intérêt pour ces biens qui permettrait la réalisation de l'opération décrite ci-après :

- Construction d'un bâtiment de 15 logements (locatifs, locatifs sociaux ou sous forme de bail réel solidaire) et environ 636 m² de maison de santé pluridisciplinaire en rez de chaussée. Les locaux ont été travaillés en fonction des besoins et selon les directives du corps médical. Cette construction serait réalisée sur la parcelle A 680p. L'ordre de service pourrait être donné d'ici la mi-2025 en vue d'une livraison fin 2026, si toutes les conditions étaient réunies.
- Construction d'un bâtiment d'une douzaine de logements sur la parcelle A 697 : ce site présente plusieurs problématiques : des stationnements réalisables mais en quantité insuffisante sur la parcelle dont la surface et la configuration la rendent difficilement aménageable en l'état et la découverte de vestiges archéologiques. L'Albertvilloise propose de mettre en pause le projet de ce site dans l'attente du résultat d'étude menée par la Commune et des fouilles archéologiques.

Cette densification raisonnée corrobore avec les attentes de la Commune et la collectivité Arlysère et respecte la réglementation en vigueur, portant sur la limitation de consommation du foncier et la mixité sociale attendue en matière d'offre d'habitat.

Au vu des éléments précités, il est proposé :

- de céder le terrain A 680p à l'Albertvilloise pour le lancement immédiat du projet de bâtiment incluant les logements et la maison de santé pluridisciplinaire afin de pouvoir répondre le plus rapidement possible aux besoins du corps médical et des patients.

Cette cession aurait lieu aux conditions suivantes :

- signature d'une promesse de vente au prix d'acquisition par la collectivité incluant le coût de démolition, sous réserve de l'avis des domaines
- conditions suspensives : absence de fouilles archéologiques, obtention du permis de construire purgé de tous recours, obtention de la GFA et du financement de l'opération.
- Signature d'un compromis de vente pour la parcelle A 697, avec cession au prix d'achat par la collectivité et des frais portés jusqu'à ce jour sur ce bien. L'acte authentique sera dressé sous réserve de la possibilité de voir aboutir une opération viable, compte-tenu des contraintes sus-mentionnées.

En contrepartie, la Communauté d'Agglomération Arlysère deviendrait propriétaire des locaux de la future maison de santé par la signature d'un acte en VEFA. Ces locaux, aménagement intérieur et stationnements associés sont estimés à 1 970 000 € HT. Un contrat de réservation serait signé dans les meilleurs délais.

L'ensemble de ces procédures seront soumises à l'avis du service des évaluations domaniales et feront l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Communautaire.

M. le Président, Michel CHEVALLIER, Frédéric BURNIER FRAMBORET, André VAIRETTO, François RIEU et Philippe MOLLIER se déportent du vote de la délibération et des débats préalables.

Ainsi, les pouvoirs de **Fatiha BRIKOU-AMAL** et **Morgan CHEVASSU** ne peuvent pas être utilisés.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le projet de La SCI l'Albertvilloise sus-mentionné ;**
- **approuve la cession des terrains précités aux conditions sus-mentionnées, sous réserve de l'avis du service des évaluations domaniales ;**
- **approuve l'achat en VEFA des locaux de la maison de santé, au prix précité sous réserve de l'avis du service des évaluations domaniales ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte lié à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

